

EXEMPLE CONTRAT DE LOCATION

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

M., Mme, Mlle... [REDACTED]
né le... [REDACTED]
demeurant [REDACTED]
éventuellement représenté par.....

CI - APRÈS DÉNOMMÉ LE BAILLEUR d'une part,

ET M. Mme, Melle COMBES FLORENCE
né(e) le 27/05/1963 à GRADIGNAN
demeurant 3 Place Decazes RDC 33230 GUITRES
CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE LOCATAIRE d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés, au locataire qui les acceptent aux conditions suivantes.

DÉSIGNATION

Adresse des locaux loués :
3 Place Decazes 33230 GUITRES

Bâtiment étage RDC porte..... superficie 70 m²

Consistance et désignations des lieux :

Appartement Maison individuelle

plus cave N° parking N° garage N°

Chauffage : collectif individuel Eau chaude : collective individuelle

Équipement communs : antenne TV collective interphone gardiennage
 ascenseur digicode câble
 autre.....

DESTINATION

HABITATION EXCLUSIVEMENT
 HABITATION ET EXERCICE de la profession de, sous réserve de l'obtention par le locataire des autorisations administratives nécessaires et celui-ci s'interdisant d'exercer dans les lieux une activité industrielle ou commerciale.

DURÉE

Le présent contrat est consenti pour une durée de 3 ans commençant à courir le 1/06/2014 et se terminant le 1/06/2014 sous réserve de reconduction ou de renouvellement.

CONDITIONS PARTICULIERES

Loyers et charges

Le loyer est payable mensuellement ⁽¹⁾, trimestriellement ⁽¹⁾ d'avance au domicile du bailleur ou de son mandataire.

Le montant du loyer initial est fixé à la somme de (en toutes lettres) Trois cent cinquante dix euros (350€) plus les taxes récupérables et une provision sur charges initiales de (en toutes lettres)

Il est rappelé que la provision sur charges est révisable chaque année en fonction des dépenses réelles. Le loyer sera automatiquement révisé le 01/06 de chaque année pour tenir compte de la variation de la moyenne des 4 indices trimestriels de référence des loyers publié par l'INSEE ; moyenne sur les 12 derniers mois, des évolutions des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. L'indice de référence est celui du trimestre de l'année 2011 d'une valeur de

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est fixé à la somme de (en toutes lettres) 0 correspondant à un mois de loyer hors charges.

Clause des travaux

Le locataire ⁽¹⁾ propriétaire ⁽¹⁾ exécutera les travaux ci-après décrits :

En conséquence de quoi, le loyer sera minoré ⁽¹⁾ majoré ⁽¹⁾ de pendant mois.

Clause particulière

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

- Un état des lieux dressé lors de la remise des clés
- Le dossier de diagnostic technique (diagnostic de performance énergétique, constat de risque d'exposition au plomb, l'état des risques naturels et technologiques dans les zones I de l'article 125-5 du code de l'environnement ⁽¹⁾)
- Les extraits du règlement de copropriété lorsque l'immeuble est soumis au statut de la copropriété
- Une liste des loyers de référence
- L'information sur les modalités de réception des services de télévision dans l'immeuble
- Un acte de caution solidaire

-Clé(s) remises : 1/06/2011

Rayés nuls : mots lignes

Fait et signé à GUILTZ le 1/06/2011 en 2 originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR

(Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

LE(S) LOCATAIRES

(Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé
combes

LA CAUTION

(Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

1 : Rayer la mention inutile